

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Jacqueline DURANDO - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Mireille FOURNERON représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Samia GHALI représentée par Eric LE DISSES - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Laurence JOUANDON représentée par Corinne LEGAL - Mourad KAHOUl représenté par Arlette SALVO - René MALLEVILLE représenté par Clément YANA - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Martine MATTEI représentée par Pascal GILLET - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 002-279/12/CC

■ Adoption de la Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises pour RIO+20
DEESV 12/7820/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, appelée « Rio+20 », se déroulera à Rio de Janeiro (Brésil) les 20, 21 et 22 juin 2012, soit 20 ans après celle de 1992 et 10 ans après le « Sommet de la Terre » de Johannesburg.

Depuis la Conférence de Rio en 1992, le monde a profondément changé et l'humanité est directement confrontée aux limites d'une planète dont elle tire ses ressources.

Cette confrontation exige un changement de civilisation avec une gestion collective et solidaire de la planète. C'est la condition indispensable de la lutte contre le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, l'inégalité dans l'accès à l'eau, à la santé, à l'énergie et aux ressources naturelles.

Rio+20 doit donc être le point de départ d'un processus de transition, lançant un cycle de négociations dans la période 2012-2020 et permettant l'élaboration démocratique et transparente des nouvelles formes de gouvernance au sein des Nations Unies afin de répondre aux défis de l'humanité.

Cela ne pourra pas se faire qu'avec une réelle intégration des acteurs de la société civile et des collectivités locales.

L'objectif de la conférence est de susciter un engagement politique en faveur du développement durable, d'évaluer les progrès réalisés et les lacunes restant à combler quant à la mise en œuvre des textes issus des sommets internationaux sur le développement durable et de relever les nouveaux défis. Les principaux thèmes de la conférence porteront sur :

- l'économie verte, nouveau mode de développement pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté ;
- le cadre institutionnel du développement durable, à travers une nouvelle gouvernance mondiale en matière d'environnement;

« Rio + 20 » sera l'occasion de porter des messages, de mieux faire connaître, voire reconnaître, les initiatives prises par les acteurs locaux, dont les collectivités et en particulier les grandes villes et agglomérations dont la population ne cesse de croître.

Cette conférence s'appuiera, en outre, sur les avancées obtenues lors de la Conférence des Nations Unies sur le Changement Climatique (Durban – Décembre 2011), et du Forum Mondial de l'Eau (Marseille, mars 2012). « Rio+20 » devrait déboucher sur un texte (accord, résolution, ...) dont une première trame a été présentée dans les premiers jours de 2012 par le Secrétariat général de la Conférence.

La « Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises pour Rio+20 », à laquelle l'ACUF a contribué et dont elle est signataire, a été transmise aux Nations Unies fin octobre 2011, dans le cadre de l'appel à contributions ouvert aux Etats et aux "groupes majeurs".

L'ensemble des contributions sera utilisé par les services des Nations Unies pour l'élaboration d'une première version de la déclaration finale.

Cette déclaration, dont un premier projet avait été présenté lors des "Assises nationales du développement durable" (Toulouse, 13 et 14 octobre 2011), vise notamment à promouvoir l'expérience et la qualité des politiques locales françaises en matière de développement durable, à affirmer leur capacité d'action et à demander une reconnaissance du rôle des collectivités territoriales, notamment dans le cadre d'un renouvellement de la gouvernance mondiale en matière d'environnement et de développement durable.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » ;
- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 sur les modalités d'élaboration du Plan Climat de MPM ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la déclaration des collectivités locales et territoriales françaises pour RIO+20, transmise aux Nations Unies, vise à promouvoir l'expérience et la qualité des politiques locales en matière d'environnement et de développement durable, à l'échelle mondiale ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique :

Est adoptée la Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises pour RIO+20 ci-annexée.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au Plan Climat,
A la Maîtrise de l'énergie, à la haute qualité
Environnante, au développement durable

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable – Innovations –
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI